

**PROCES VERBAL du conseil municipal**  
**De la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS**  
Séance du 22 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le **22 DECEMBRE**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	16/12/2020
Présents :	17	Date d'affichage :	16/12/2020
Votants :	23	Date de publication :	23/12/2020

**Etaient présents :**

**Mesdames AGUIAR** Géraldine, **DECHANOZ** Sylvie; **DEVELAY** Fabienne, **GARNIER** Sophie, **GEORGES** Corinne ; **HABLIZIG** Karine, **LEROUX** Aurélie ; **TIRANNO** Gina ; **Messieurs BEKHIT** Thierry, **DESCAMPS** Gil ; **DI CICCIO** Piéto ; **GRAUSI** Jérôme; **KJAN** Sylvain, **MARTELIN** Yves ; **NESMOZ** David, **TORRES** Jérôme ; **ROMANOTTO** Nicolas ;

**Etaient absents excusés :** **BELMONTE** Sophie (pouvoir à S. Dechanoz), **FRANCO** Maëlle (pouvoir à K. Hablizig), **SAETERO** Sodedad (pouvoir à J. Grausi), **DUHAMEL** Gaël (pouvoir à D. Nesmoz), **MOLLARD** Yoann (pouvoir à F. Develay), **REIX** Stéphane (pouvoir à T. Bekhit),

**Secrétaire de séance :** Yves MARTELIN

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire précise que ce conseil municipal est délocalisé dans la salle carrelée en raison des conditions sanitaires et précise qu'il a lieu sans public mais remercie les personnes qui suivent les débats en direct ou en replay sur la page Facebook.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2020 appelle des observations. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

<b>DELIBERATION n° 2020-00</b>	<b>DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS</b>
--------------------------------	---

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibérations n° 2020-32 du 22 juin 2020

↳ **Décision n° 2020-22 du 08/12/2020**

Vu le contrat entre la Poste et la commune en date du 18/07/2019 ayant pour objet l'aide d'une commune à la dénomination et à la numérotation des ses voies et hameaux (n° 566255) ;

Il est décidé de signer un avenant n° 01 pour prolonger le contrat à compter du 19/07/2020 jusqu'au 31/12/2020 et de signer un avenant n° 02 pour prolonger le contrat à compter du 01/01/2021 jusqu'au 30/06/2021

De plus Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de Monsieur Nicolas ROMANOTTO d'abandonner la délégation urbanisme en raison de son changement de profession, des arrêtés ont été pris, avec effet au 01/01/2021 :

- Arrêté n° 2020-ADM-15 : Portant retrait de la délégation URBANISME au 4<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Nicolas ROMANOTTO

- Arrêté n° 2020-ADM-16 : Portant délégation de fonction et de signature pour LA VIE ASSOCIATIVE, au 4<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Nicolas ROMANOTTO
- Arrêté n° 2020-ADM-17 : Portant retrait de la délégation VIE ASSOCIATIVE au 6<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Yves MARTELIN
- Arrêté n° 2020-ADM-18 : Portant délégation de fonction et de signature pour URBANISME, au 6<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Yves MARTELIN

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

↳ **PREND ACTE** des décisions n° 2020-22 à 2020-22 de l'exercice 2020

<b>DELIBERATION n° 2020-080</b>	<b>ADMINISTRATION</b> Résiliation du bail précaire du logement au dessus de La Poste au 3 Place du Girondan
---------------------------------	--

Par lettre réceptionnée le 02/12/2020, la locataire a donné son préavis de départ du logement, de type F4 de 78 m<sup>2</sup>, situé 3 place du Girondan au 1<sup>er</sup> étage (au dessus de La Poste) que la commune lui loue depuis le 15/08/2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil Municipal**

**Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

- ↳ **ACCEPTTE** la résiliation du bail de location consenti le 15/08/2019 à compter du 31/12/2020
- ↳ **DIT** que le dépôt de garantie de 610 € pourra être restitué après l'état des lieux
- ↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à relouer ledit logement dans les mêmes conditions

<b>DELIBERATION n° 2020-081</b>	<b>ADMINISTRATION</b> Département de l'Isère : Convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique pour 2020-2026
---------------------------------	---

**Rapporteur :** Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire

Le Département de l'Isère a pour compétence obligatoire le développement de la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants. Il apporte son soutien à la création et la gestion des bibliothèques aux communes qui le demandent.

Une convention est proposée aux collectivités leur permettant de bénéficier d'une aide financière et technique, ainsi que des ressources de la médiathèque départementale. Suite à l'application du nouveau Plan Lecture 2020-2026, cette convention, datant de 2010, a été actualisée pour tenir compte des évolutions, des orientations et des services du département.

La réception par le département de la convention signée conditionnera l'acceptation de toute demande de subvention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Département de l'Isère pour le soutien aux projets communaux de lecture publique pour la période 2020-2026.

<b>DELIBERATION n° 2020-082</b>	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> Avenant n° 02 au marché de fourniture de repas
---------------------------------	---

Par acte d'engagement signé le 3 août 2016, la commune avait conclu un marché de fourniture de repas en liaison froide avec la société SODEXO pour une durée de 3 ans à compter du 03/01/2017.

Un avenant n° 01 avait également été signé le 17/09/2018 afin de convenir que la prestation repas serait livré sans pain.

Le marché arrivant à son terme le 31/12/2020, il est nécessaire de relancer un marché de fourniture de repas.

Afin de laisser le temps nécessaire à la nouvelle équipe municipale de voir ce qu'il existe ailleurs, monsieur le Maire propose de signer un avenant n° 2 avec la société SODEXO afin de prolonger le marché jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021, soit jusqu'au 31/08/2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 02 au marché de fourniture de repas signé en 2017 afin de le prolonger jusqu'au 31/08/2021

<b>DELIBERATION n° 2020-083</b>	<b>FINANCES</b> ELEC'PRO – Blocs Phares du Gymnase
---------------------------------	---

**Rapporteur : Jérôme GRAUSI**

Les blocs phares sont des organes de sécurité qui font partis des équipements testés lors des contrôles périodiques règlementaires. Pendant le dernier essai, la durée d'éclairage s'est avérée insuffisante, ils doivent donc être remplacés.

La société ELEC'PRO propose le remplacement des 4 blocs phares du gymnase pour un montant total de 2 820.00 € HT, soit 3 384.00 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION**

- ✚ **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise ELEC'PRO pour le remplacement des 4 blocs phares du gymnase pour un montant total de 2 820.00 € HT, soit 3 384.00 € TTC.
- ✚ **DIT** que la facture sera réglée en investissement au chapitre 21, article 2135
- ✚ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

**DELIBERATION n° 2020-084**

**FINANCES**  
**ELEC'PRO – Éclairage LED**

**Rapporteur** : Jérôme GRAUSI

Dans le cadre de la préparation du budget 2020 et pour effectuer des économies d'énergie dans nos bâtiments, une opération de modification des éclairages avaient été prévue.

Le principe est de supprimer les éclairages énergivores (halogènes, néons, etc.) et de les remplacer par des lampes LED plus économiques tant en termes de consommation que de durée de vie.

La société ELEC'PRO propose la modification d'une partie des éclairages de notre patrimoine bâti (école maternelle + mairie) pour un montant total de 4 284.00 € HT, soit 5 140.80 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**Par :            23 Voix POUR            0 Voix CONTRE            0 ABSTENTION**

- ✚ **DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise ELEC'PRO pour le changement des éclairages par des lampes LED pour un montant total de 4 284.00 € HT, soit 5 140.80 € TTC
- ✚ **DIT** que la facture sera réglée en investissement au chapitre 21, article 2135
- ✚ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

**DELIBERATION n° 2020-085**

**FINANCES**  
**LA POSTE : Plan d'adressage**

**Rapporteur** : Jérôme GRAUSI

Par décision du Maire N°2019-10 en date du 30 juillet 2019, la commune a décidé de faire appel au service de La Poste afin d'effectuer un audit conseil de fiabilisation des adresses dans la commune, réalisation du plan d'adressage et accompagnement à la communication.

Pour rappel, la réalisation d'un plan d'adressage a pour objectif de disposer d'adresses normées sur la commune. Il s'agit de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques et privées et à la numérotation de tous les bâtis (habitations, commerces, entreprises, sites publics, etc...) quel que soit leur état d'occupation.

**Les principaux objectifs sont les suivants :**

- **Maintenir et améliorer les services de proximité :**
  - Les secours : permettre l'accès aux soins et faciliter l'intervention rapide des secours (pompiers et ambulances) ;
  - Permettre le développement des services à la personne (accompagnement des personnes âgées, assistance dans les actes du quotidien, etc.) ;
  - Les services de livraison : assurer la bonne distribution du courrier et la bonne livraison des colis aux administrés et aux entreprises.
- **Disposer d'une base de données de qualité :**
  - La mise à disposition d'une base adresses de qualité permettra à chacun de s'orienter efficacement sur la commune notamment grâce à la mise à jour des données GPS.

- **Disposer d'un identifiant unique pour commercialiser la fibre** : l'adressage des communes constitue aujourd'hui un élément essentiel du déploiement du réseau FTTH car il permettra d'identifier précisément les logements à raccorder. A chaque logement est attribué un identifiant unique, le numéro HEXACLE, basé sur le fichier du Service National de l'Adresse (SNA).
  - Le numéro HEXACLE sera nécessaire pour :
    - Procéder au raccordement final de l'utilisateur ;
    - Commercialiser les offres internet fibre.

Aujourd'hui, au vu des différents projets et développement prévisibles en termes d'urbanisme, notamment les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) inscrites au Plan Local d'Urbanisme (PLU), le contrat conclu en 2019 n'est pas suffisant pour répondre à l'ensemble des exigences sus citées.

Dans ce cadre, La Poste nous a fait parvenir un nouveau contrat qui porte sur l'ensemble du territoire communal et a donc établi un devis pour cette nouvelle prestation qui s'élève à la somme totale de 4 800,00 € HT soit 5 760,00 € TTC. Le délai de réalisation pourrait être le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**Par :            23 Voix POUR            0 Voix CONTRE            0 ABSTENTION**

- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat avec La Poste pour le complément de mission du plan d'adressage de la commune pour un montant de 4 800,00 € HT soit 5 760,00 € TTC.
- ✚ **DIT** que la facture sera payée en fonctionnement au chapitre 61 – article 611
- ✚ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

#### **QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE**

**M. Grausi, Maire :**

- Fait un point sur la dernière délibération de la CCBD, en tant que Vice-président en charge de l'emploi, de l'insertion et du développement économique du territoire.

Les informations sont également consultables sur le site de la CCBD : (<https://www.balconsdudauphine.fr/>).

En complément du plan de relance de l'économie de l'Etat, de la Région et du Département, la CCBD a retenu 7 points :

1. **Proposer des chéquiers de réduction du type « mon été aux Balcons »** mais avec une portée élargie :  
Proposer aux habitants, aux travailleurs et aux touristes des chéquiers de réduction, en partenariat avec l'Établissement Public à Caractère industriel et Commercial (EPIC) dans l'objectif d'apporter un soutien aux commerçants, aux professionnels du tourisme (hors hébergeurs car ciblés par une autre action), au monde culturel, aux habitants.  
L'enveloppe financière allouée à cette action sera de 250 000 euros.  
Par ailleurs un plan de communication est à mettre en place.
2. **Proposer des aides financières aux entreprises** :  
Mobiliser l'enveloppe restante, non consommée, du Fond Région Unie (FRU) volet micro-entreprises et associations en cas de sollicitation de la Région sur la poursuite du dispositif.

Étudier l'opportunité de la prise en charge d'une partie des loyers des entreprises qui subissent une fermeture administrative d'accueil du public ou une perte de chiffres d'affaires

Étudier l'opportunité et la faisabilité d'organisation d'une journée de solidarité covid-19, basée sur le volontariat des entreprises et des salariés, pour mettre en place un jour de travail gratuit (avec déduction fiscale). Il s'agit de constituer un fonds de soutien envers les Très Petites Entreprises (TPE) et Petites et Moyennes Entreprises (PME).

**3. Mettre en place une opération de soutien aux hébergeurs professionnels « Mon séjour aux Balcons » :**

Définir une aide spécifique aux hébergeurs professionnels du territoire en mettant en place un dispositif du type « un séjour acheté, une nuit offerte », en partenariat avec l'EPIC.

Un plan de communication spécifique sur Lyon et Grenoble et en local doit accompagner cette action.

**4. Rassembler les informations, les rendre visibles, communiquer :**

Communiquer sur l'ensemble des aides auxquelles peuvent prétendre les acteurs économiques. Sont pris en compte les dispositifs financiers mais également l'accompagnement et les outils proposés pour s'adapter au confinement (vente en ligne...).

Communiquer auprès des usagers sur les actions mises en place par les commerçants, opérateurs touristiques...

Renforcer la communication et la visibilité de l'offre culturelle.

Communiquer sur les aides liées à l'emploi et à l'insertion

**5. Soutenir les agriculteurs :**

Engager la collectivité dans un projet global d'aide à l'écoulement des productions locales en étudiant la mise à disposition d'une plateforme et/ou le maillage du territoire en point de livraison.

**6. Porter des actions en matière d'emploi et insertion (à 3 niveaux) :**

Intégrer à la politique ressources humaines de la communauté de communes, les questions de l'insertion et notamment en mobilisant les aides inscrites dans le plan de l'État « un jeune / une solution ».

Aider à structurer la filière des métiers de l'enfance et de la petite enfance sur le territoire en coordonnant des réflexions entre le Département, les employeurs du territoire (communes, communauté de communes...), et les organismes d'emploi et d'insertion.

Être facilitateur auprès des acteurs de l'emploi et de l'insertion ; faire le lien entre les besoins des entreprises et les structures en charge de l'emploi et de l'insertion (animer/communiquer/être relai ...).

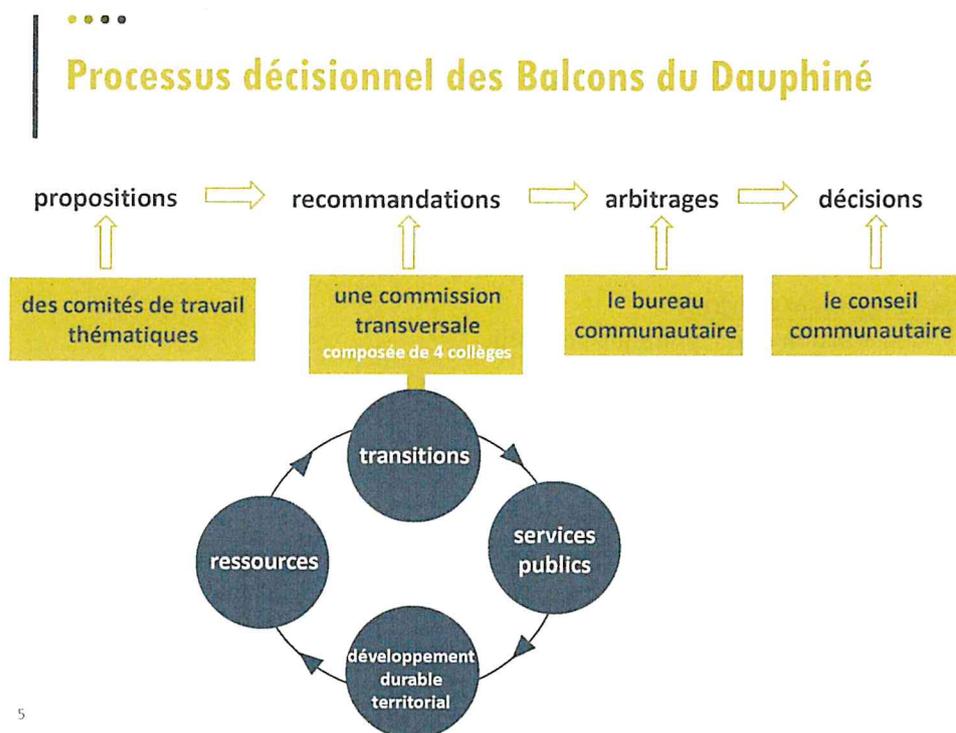
**7. Faire évoluer la politique achat de la collectivité :**

Renforcer la prise en compte du commerce local et la production locale dans les commandes de la communauté de communes dans l'ensemble des commandes à venir et dans les commandes actuelles.

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la CCBD, dans le cadre de son règlement intérieur, met en place 22 comités de travail et invite les conseillers à y participer à raison d'un conseiller titulaire et un conseiller suppléant :

Les comités de travail thématiques représentent un outil permettant de construire des propositions qui sont soumises pour avis à la commission via ses 4 collèges (transitions / développement territorial durable / services de qualité / mobilisation raisonnée des ressources). La commission formule des recommandations. L'ensemble est soumis au

bureau pour arbitrage puis au conseil communautaire pour décision. Il est schématisé comme suit :



Les comités de travail thématiques seront les suivants :

↳ **construction de la stratégie institutionnelle**

- comité de travail pour la définition d'une stratégie foncière et son déploiement
- comité de travail pour la construction d'une stratégie patrimoniale
- comité de travail pour finaliser l'élaboration du Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)
- comité de travail pour envisager la tarification des services de l'intercommunalité
- comité de travail pour le développement de la coopération/mutualisation avec les communes

↳ **environnement et les cycles de l'eau**

- comité de travail pour l'élaboration d'une politique du petit cycle de l'eau
- comité de travail pour définir les priorités de la politique du grand cycle de l'eau
- comité de travail pour la structuration de l'action de la communauté de communes en matière de mobilité
- comité de travail pour construire des orientations en matière de biodiversité et mesures agro-environnementales
- comité de travail pour garantir la construction d'une politique pour les déchets

↳ **développement économique et touristique**

- stratégie agricole sur son territoire
- comité de travail pour le soutien à l'économie et au territoire
- comité de travail pour la définition de la stratégie d'aménagement des zones d'activités
- comité de travail pour l'élaboration d'une politique du développement touristique

↵ **insertion**

- construction d'orientations en matière d'insertion professionnelle et sociale

↵ **petite enfance, enfance et jeunesse**

- construction de politiques publiques à destination de la petite enfance et de l'enfance

↵ **équipements et événements sportifs**

- organisation de la course solidaire Via Rhôna expérience

↵ **habitat et logement**

- Commission Sociale Intercommunale habitat (CSI)

↵ **développement culturel**

- Construction d'une politique culturelle

↵ **accompagnement des habitants et tiers lieux accueillant les espaces France services**

- Périmètres d'intervention des tiers lieux de Morestel et de Villemoirieu

↵ **maintien et structuration de l'offre de soin**

- Nouvelles orientations en matière de lutte contre la désertification médicale
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un nouveau site internet pour la commune sera mis en place début 2021.
- En ce qui concerne les vœux du Maire à la population, si la situation sanitaire s'améliore, ils pourraient avoir lieu fin janvier 2021, la date restant à fixer ou sinon en visio.
- Le bulletin municipal est en cours de relecture et sera distribué en janvier 2021.
- Toujours en fonction de la situation sanitaire, les rencontres (cafés-citoyens) avec les Jalioromains seront mises en place en 2021.
- Le calendrier des conseils municipaux a été diffusé, pour rappel :

	<b>Réunion de Travail à 19 h 00</b>	<b>Conseil Municipal à 19 h 30</b>
JANVIER	mardi 12 janvier 2021	mardi 19 janvier 2021
FEVRIER	mardi 16 février 2021	mardi 23 février 2021
MARS	lundi 15 mars 2021	mardi 23 mars 2021
AVRIL	mardi 20 avril 2021	mardi 27 avril 2021
MAI	mardi 18 mai 2021	mardi 25 mai 2021
JUIN	mardi 22 juin 2021	mardi 29 juin 2021
JUILLET	mardi 20 juillet 2021	mardi 27 juillet 2021
AOUT	/	/
SEPTEMBRE	mardi 7 septembre 2021	mardi 14 septembre 2021
OCTOBRE	mardi 5 octobre 2021	mardi 12 octobre 2021
NOVEMBRE	mardi 9 novembre 2021	mardi 16 novembre 2021
DECEMBRE	mardi 14 décembre 2021	mardi 21 décembre 2021

- **La Poste** : La Poste est fermée depuis le 15 décembre et transférée au magasin VIVAL de Saint Romain de Jalionas. Le déplacement de la boîtes aux lettres vers le platane de la pharmacie va être fait rapidement. Pour rappel le Vival ferme à 19 h 00 (au lieu de 20 h) pendant la période de crise sanitaire du Covid-19 mais est ouvert le dimanche matin. Un document de La Poste sera prochainement distribué aux Jalioromains reprenant tous les services offerts par le relais postal.
- **Le bâtiment de La Poste** : sera vacant dans le courant du mois de février 2021. Pour rappel la commune n'est pas classée en ZIP (zone d'intervention prioritaire), ce qui rend

difficile l'installation de médecins. Deux psychologues ont été rencontrés par les élus et sont intéressés pour s'installer à St Romain de Jalionas ainsi que des internes. Une négociation des loyers est en cours avec un minimum de 1600 € par mois (avec une possibilité d'exonération pendant 3 mois. Le rez-de-chaussé de La Poste est à refaire intégralement (mise aux normes et création de 4 cabinets médicaux) pour un montant estimé à environ 100 000 €. Pour ces travaux, nous pouvons obtenir des subventions si les dossiers sont acceptés :

- 1) DETR (Etat) 20, 25 ou 30 % (maximum)
- 2) Région 50 % (maximum)

Il n'est pas possible de cumuler plus de 80 % de subventions.

Des plans d'aménagement ont été approuvés par les professionnels.

Il faut savoir que les internes ne pourront être médecins qu'en novembre 2022 mais ils peuvent faire des remplacements à partir de mai 2021 si un médecin est en place.

Le conseil de l'ordre des médecins peut peut-être faire parrainer un interne pour des consultations déportées. Il précise qu'un médecin ne s'installe plus tout seul, c'est pourquoi notre choix de 4 cabinets. Il reconnaît que la situation de Saint Romain de Jalionas est problématique d'autant plus que les médecins de Crémieu et Tignieu ne prennent plus de nouveaux patients.

Il est donc impératif que Saint Romain de Jalionas soit classé en ZIP afin que les médecins qui souhaitent s'installer puissent bénéficier de l'aide de 40 000 € et des exonérations fiscales, mais nous sommes rattachés à Charvieu alors que Crémieu est bien classé en ZIP. L'ARS (Agence Régionale de la Santé) et le département nous ont précisé que des nouveaux critères vont être définis en 2021 avec un critère plus subjectif et non plus seulement par ratio population de médecins / nombre d'habitants. Mais ce critère ne sera pas le plus important, il permettra de pondérer le résultat de notre village mais ne suffira pas à lui seul.

Enfin, le cabinet médical qui sera installé dans le bâtiment de l'ancienne Poste sera du provisoire mais durable par sa qualité et les médecins qui s'y installeront aideront la commune pour la création du futur pôle médical.

- La toiture de l'école : l'expertise judiciaire prévue le 17/12/2020 a été suspendue pour l'instant puisqu'une procédure amiable préalable a obtenu un accord écrit des entreprises avec chiffrages par les experts des assurances. Les travaux de remise en état consisteront à remplacer les polytuiles par des bacaciers et nous repartirons avec une garantie décennale. Monsieur Bekhit demande ce qu'il en est des frais de l'expert judiciaire qui a été nommé. Réponse de Monsieur Grausi, les frais ne seront pas facturés si l'expert ne se déplace pas et ne fait pas d'expertise.

#### **Monsieur Yves MARTELIN, Adjoint à la vie associative :**

Nous avons rencontré Monsieur Alexandre Clair, le nouveau président du SO Pont Chéruy Charvieu Chavanoz Rugby (SOPCCC Rugby) où 7 jeunes de notre commune sont adhérents. La baisse de subvention versée par notre commune ne posant pas de problème car avec 200 adhérents et des ententes avec des clubs plus prestigieux comme le CSBJ de Bourgoin cela tourne plutôt bien.

Le président accepte cependant avec plaisir notre invitation pour le prochain forum, la possibilité d'être visible sur nos réseaux sociaux et une aide logistique éventuelle comme le prêt du minibus pour s'entraîner à Meximieux. Le club recherchant aussi des créneaux dans les gymnases du secteur.

Archéologie : le partenariat entre M. Marcel, maire de Hyères sur Amby, et M. Grausi permettant un accord avec le conservateur de la Maison du Patrimoine pour que l'association Histoire et Archéologie de St Romain de Jalionas puisse avoir accès aux documents et pièces déposées a porté ses fruits car jusqu'à présent la situation était compliquée.

Madame Frédérique Luzet, Maire de Saint Victor de Morestel (également Vice-présidente de la CCBD en charge de la politique touristique) a visité le site du Vernai accompagnée par M. Rémi Guyot, directeur de l'EPIC tourisme regroupant les 4 Offices du Tourisme des Balcons du Dauphiné, ainsi que Mrs Grausi, Romanotto et Martelin. Le but étant de mettre en valeur notre patrimoine avec pour objectif obtenir des subventions assurant la pérennité du lieu et le rendre visible via un fléchage en bénéficiant notamment du passage de la Via Rhôna.

**Monsieur David NESMOZ, adjoint aux travaux et sécurité :**

- L'installation du chauffage réversible de l'école maternelle est terminée depuis le 21/12/20. La réception pourra avoir lieu autour du 06/01/2021 sans réserve.
- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune est en cours de finalisation. Il manque encore quelques coordonnées téléphoniques et mails à compléter.

**Monsieur Sylvain KJAN, conseiller délégué à l'environnement :**

- Un travail de mise à jour des protocoles de nettoyage dans les bâtiments scolaires a été réalisé conjointement avec Gina TIRANNO, adjointe aux affaires scolaires, et devrait aboutir à une rationalisation des produits utilisés et des coûts. A terme, ces mêmes protocoles seront appliqués dans l'ensemble des bâtiments communaux, avec l'utilisation de produits éco label (hors période de Covid-19) quand cela est possible.
- Nous sommes sollicités par de nombreuses sociétés pour l'acquisition de purificateurs d'air avec l'aide financière de la Région. Une étude est en cours avec Sylvie Déchanoz du CCAS pour équiper le restaurant scolaire. En tout état de cause, tous ces appareils n'apportent pas les mêmes niveaux de garantie en matière de désinfection selon la finalité visée et souhaitons avoir des garanties en termes de tests laboratoires et certifications avant d'engager notre choix.
- Une grainothèque (ou troc-graine) va être mise en place afin de tisser un lien intergénérationnel et des échanges entre jardiniers avec un système de jetons (pas d'échange monétaire). Le règlement intérieur reste à finaliser d'ici fin janvier 2021. Les dates de cet événement et principe seront évoqués dans le bulletin municipal.
- Monsieur BEKHIT demande ce qu'il advient des deux matinées broyage qui avaient été mises en place précédemment afin de réduire les déchets verts au niveau de la déchetterie. Monsieur KJAN répond que, dans la continuité du zéro pesticide, la commune envisage l'acquisition d'un broyeur (afin d'éviter la location) ce qui permettrait de maintenir ces matinées broyages et son utilisation sur les massifs communaux. Une étude financière aura lieu pour cela. En parallèle, parmi les agents du service technique, un agent a obtenu les niveaux 1 et 2 de guide composteur et cela permettra de travailler conjointement avec les services techniques la bonne utilisation de ce broyeur et sa finalité.

**Madame Corinne GEORGES, conseillère municipale et conseillère communautaire :**

- Dans le cadre de l'absorption d'une partie du SMND par le SICTOM afin de n'avoir plus qu'un syndicat sur la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (décision prise lors du précédent mandat de la CCBD) ; des analyses de ce qui existent actuellement ainsi que des études sont faites dans différents domaines pour trouver les meilleurs procédés à développer et essayer de minimiser les coûts ; notamment pour les déchetteries. Il serait donc peut-être judicieux de prendre contact avec ces syndicats avant l'achat d'un broyeur pour la commune ; de même la recherche d'une future plateforme de déchets verts se pose. Enfin cette fusion interroge beaucoup car le mode de fonctionnement et de gestion de ces deux syndicats est différent. Monsieur BEKHIT précise qu'il faudra être très regardant dans le cadre de l'absorption du SMND par le SICTOM de Morestel car nous avons déjà l'uniformisation des tarifs pour l'eau qui n'est pas un cadeau pour nous et il serait préjudiciable que l'on paye pour ceux qui n'ont rien fait. On s'oriente sur un tarif unique pour les habitants mais pas avec le même service.... Par exemple des

communes ont deux ramassages par semaine, ont le ramassage des recyclable au pied de leur domicile et ils auront le même prix à payer qu'une commune comme St Romain de Jalionas qui n'a qu'un ramassage par semaine et le recyclable à la déchetterie ou en point d'apport volontaire

**Madame Fabienne DEVELAY, Conseillère municipale :**

- Lors de la tournée du CCAS pour les colis des anciens, des habitants l'ont interpellée par rapport à la circulation des camions et à la vitesse excessive.... Pourquoi ne pas faire plus de contrôles avec les gendarmes et les jumelles.... Monsieur GRAUSI répond qu'il n'a pas fait la même tournée mais que les mêmes remarques lui ont été faites. Pour rappel, la commune n'emploie actuellement qu'un seul policier municipal (un deuxième sera recruté en fin d'année 2021) et la brigade de gendarmerie de Crémieu n'est que de 18 militaires pour intervenir sur 20 communes. Malgré cela, la gendarmerie effectue de nombreux contrôles et verbalise. Notre référent commune est l'Adjudant-Chef de Crémieu et il est très réactif à nos demandes. On peut également parler des différents accidents qui ont eu lieu au carrefour de la Pharmacie (deux en une semaine, la semaine dernière !). Nous montons un dossier à charge pour le Département... on se rend compte que la chicane à l'entrée de St Romain qui a été faite ne ralentit pas les voitures, les dos d'ânes sur une départementale ce n'est tout simplement pas possible .... Le mieux pour faire ralentir est de créer un rond-point.... Mais on ne peut rien faire contre l'incivilité des gens. Le rôle du prochain policier municipal, qui sera complémentaire au rôle de Tony, sera de faire de la pédagogie mais aussi de la répression.... Après si quelqu'un à la solution miracle, je suis preneur, donc merci de nous la faire remonter en mairie.

**Madame Gina TIRANNO, Adjointe aux affaires scolaires :**

- Le 17/12/2020, il y a eu le repas de Noël au restaurant scolaire avec respect des gestes barrières sur deux services :
  - o Les maternelles et les CP, avec venue du Père Noël, par classe et dans la cour (pour respecter les gestes barrières) et éviter le brassage des groupes.
  - o Du CE1 au CM2 avec également la venue du Père Noël qui n'était pas prévue mais qui s'est faite à la demande des enfants.

Le personnel communal et les secrétaires étaient habillés en Mères Noël. Le Maire aussi était présent avec des habits de Noël.

Un remerciement est adressé à Sarah (responsable du pôle jeunesse) qui aide énormément et qui connaît beaucoup de choses. Un remerciement est adressé à Pascale (DGS) pour son aide et son appui. Nous essayons d'aller tous les jours à la cantine avec Sarah, en se relayant, un jour sur deux pour discuter avec les enfants et savoir ce qu'ils veulent manger. Il en ressort que ce qui revient le plus c'est qu'ils souhaitent manger du Mc Do, c'est pourquoi, en accord avec la diététicienne, un repas de ce type leur sera servi le 21/01/2021.

Les enfants « turbulents » sont reçus individuellement par Sarah et Gina, à leur demande, pour régler les problèmes et l'ambiance est beaucoup plus saine à la cantine.

**Madame Sylvie DECHANOZ, Adjointe au CCAS**

- Le mois de décembre a été très chargé avec :
  - o La mise en place du sapin à l'extérieur devant la mairie, avec des décorations faites par les enfants et accrochées par eux pendant trois soirs de suite. La classe de Mme FRANCO (CP) a fait des décorations et ils sont venus tous ensemble poser leur production.  
Je remercie la Société Elec'Pro qui a offert la guirlande lumineuse bleue et Centrakor la guirlande lumineuse blanche et des décorations.

- Le 12/12/20 nous avons fait la tournée des anciens, sans rentrer chez eux (gestes barrières obligent) mais nous leurs avons déposés leur colis.
- Le 17/12/20 nous avons fait la tournée des classes avec le Père Noël et fait des photos de chaque classe en maternelle le matin et l'après-midi nous leurs avons apportés à chacun la photo de leur classe avec le Père Noël. Pour les CP, le Père Noël est également passé leur apporter leur petit cadeau. Pour les autres classes nous y sommes allées avec Sarah et Sandrine et chacun a reçu son petit cadeau.
- Le 17/12/20, nous avons enchainé avec le don du sang. Il y a eu un peu moins de donneurs que la dernière fois mais tout de même 88 donneurs dont 6 nouveaux.
- Nous avons été contactés par Festiv'Crémieu, association qui avait fait une collecte des boites de Noël et qui nous propose de nous apporter des boites pour les plus démunis. Ces boites seront à retirer en mairie de Saint Romain de Jalionas mercredi 23 décembre après-midi et jeudi 24 décembre matin. Donc les personnes qui sont vraiment dans le besoin et/ou si vous en connaissez, n'hésitez pas à venir en mairie retirer votre boite afin de pouvoir passer des fêtes de fin d'années un peu meilleur.

#### **Monsieur Nicolas ROMANOTTO, Adjoint à l'urbanisme**

- Concernant la passation du service urbanisme, elle a commencé depuis maintenant trois semaines avec Monsieur Yves Martelin ainsi que Julie et Laetitia. La commission urbanisme du mois de décembre a été reportée à fin janvier 2021 et sera organisée par Yves Martelin qui aura désormais la délégation « Urbanisme ».

#### **Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire**

Avant de conclure, je vous donne l'information suivante : nous avons été sollicités par la ville de Crémieu pour le dépistage organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Gina Tiranno y a participé et sur les 800 personnes qui ont été testées, seulement 10 cas ont été positifs à la Covid-19. D'après le médecin qui a fait les dépistages c'est beaucoup.... En tout état de cause on observe une recrudescence de cas positifs, donc faites très attention, respectez les gestes barrières. Sur l'application TousAntiCovid, on constate que les chiffres pour l'Isère et le Rhône sont deux fois, voire trois fois, selon les différents indicateurs, plus importants que la moyenne nationale.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et je souhaite que l'année 2021 soit l'année de la mise en place de plusieurs projets.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 54.

Saint Romain de Jalionas, le 16 décembre 2020

**Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil Municipa  
de Saint Romain de Jalionas I**

38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

**CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir assister à la réunion du CONSEIL MUNICIPAL qui aura lieu le

**MARDI 22 DECEMBRE 2020 à 19 H 30**  
**Salle Carrelée de St Romain de Jalionas**

Retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie

**Réunion à huis clos en raison des conditions sanitaires liées à la COVID-19**

**Ordre du jour :** Voir document au dos de la présente

Recevez, Mesdames et Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Jérôme GRAUSI



**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 DECEMBRE 2020 à 19 H 30**

Retransmission en direct sur la page Facebook de la mairie

Réunion à huis clos en raison des conditions sanitaires liées à la COVID-19

**Ordre du jour**

- Approbation compte rendu séance du 24 novembre 2020
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération n° 2020-032 en date du 22 juin 2020 (**Décisions du 2020-22 à 2020-22**)
- Arrêtés de délégations

**ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS**

**ADMINISTRATION :**

- 2020-074. BAUX : Résiliation du bail précaire du logement au-dessus de la Poste au 3 Place du Girondan
- 2020-075. DEPARTEMENT 38 : Convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique

**AFFAIRES SCOLAIRES :**

- 2020-076. SODEXO : Avenant n° 2 au marché de fourniture de repas du 01/01/2017

**FINANCES**

- 2020-077. Elec'Pro – Blocs Phares du Gymnase
- 2020-078. Elec'Pro – Éclairage LED
- 2020-079. Serpollet – Changement de mats d'éclairage public
- 2020-080. Demande de subvention DETR 2021 - Réhabilitation de locaux en Maison de Santé Pluridisciplinaire
- 2020-081. LA POSTE : Plan d'adressage

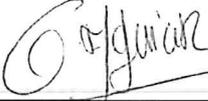
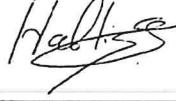
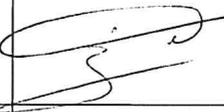
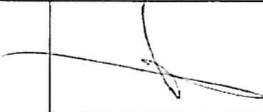
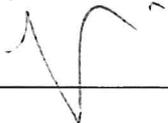
**QUESTIONS DIVERSES**

Date de convocation :	le 16/12/2020
Date d'affichage :	le 16/12/2020

**REPERTOIRE DE LA SEANCE**

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
22/12/2020	0	2020-000	DECISIONS	<b><u>Décision n° 2020-22 du 08/12/2020</u></b> : signer un avenant n° 01 pour prolonger le contrat d'adressage avec La Poste	179
22/12/2020	1	2020-080	ADMINISTRATION	Résiliation du bail précaire du logement au-dessus de la poste au 3 Place du Girondan	180
22/12/2020	2	2020-081	ADMINISTRATION	Département de l'Isère : Convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique pour 2020-2026	180
22/12/2020	3	2020-082	AFFAIRES SCOLAIRES	Avenant n° 02 au marché de fourniture de repas	181
22/12/2020	4	2020-083	FINANCES	ELEC'PRO – Blocs Phares du Gymnase	181
22/12/2020	5	2020-084	FINANCES	ELEC'PRO – Éclairage LED	182
22/12/2020	6	2020-085	FINANCES	LA POSTE : Plan d'adressage	182

EMARGEMENTS

Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à	Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à
AGUIAR Géraldine		HABLIZIG Karine	
BEKHIT Thierry		KJAN Sylvain	
BELMONTE Sophie	Pouvoir à S. Dechanoz	LEROUX Aurélie	
DECHANOZ Sylvie		MARTELIN Yves	
DESCAMPS Gil		MOLLARD Yoann	Pouvoir à F. Develay
DEVELAY Fabienne		NESMOZ David	
DI CIOCCIO Pietro		REIX Stéphane	Pouvoir à T. Bekhit
DUHAMEL Gaël	Pouvoir à D.Nesmoz	ROMANOTTO Nicolas	
FRANCO Maëlle	Pouvoir à K. Hablizig	SAETERO Soledad	Pouvoir à J. Grausi
GARNIER-MICHELIN Sophie		TIRANNO Gina	
GEORGES Corinne		TORRES Jérôme	
GRAUSI Jérôme			

Secrétaire de Séance : Yves MARTELIN